



Féchy, le 14 février 2017

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du 4 avril 2017

Préavis n° 1/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.— pour la réhabilitation de la canalisation EC du chemin des Cassivettes

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à diverses plaintes de riverains relatives à des fuites d'eau récurrentes sur le chemin des Cassivettes lors de fortes intempéries, la Municipalité a mandaté l'entreprise AITV pour procéder à une inspection par caméra de la canalisation d'eaux claires.

Le rapport d'inspection par passage de la caméra TV, élaboré par l'entreprise AITV, a montré de nombreuses fissures et éclats sur la canalisation existante qui nécessitent une réparation.

La Municipalité a demandé trois offres à des entreprises spécialisées proposant des méthodes de réhabilitation de canalisations par chemisage. Le devis retenu est celui de l'entreprise KFS qui propose un chemisage de feutre aiguilleté, imprégné de résine polyester ou epoxy dont la polymérisation est obtenue par chauffage de l'eau sous pression. Il en résulte un nouveau tuyau plaqué contre la canalisation existante, sans joint d'une chambre à l'autre.

Le devis se décompose comme suit :

Travaux d'installation	CHF	2'900.—
Travaux préliminaires et préparatoires ¹	CHF	21'415.—
Travaux de chemisage et embranchements ²	CHF	36'870.—
Contrôle par caméra selon directives	CHF	792.—
Divers et imprévus	CHF	3'023.—

Coût total des travaux	CHF	65'000.—
		=====

¹ Installation de chantier, nettoyage préalable de la canalisation, mesurages des détails du tronçon par caméra, curage à haute pression, installation de retenue d'eau provisoire du canal principal et des embranchements au moyen de pompes.

² Installation d'immersion pour l'introduction de la gaine thermdurcissable, fourniture et mise en place d'une gaine polyester thermdurcissable, découpes et rhabillages aux chambres.

Cette méthode de réparation par chemisage permet de réaliser les travaux sur une période d'environ 10 jours et sans devoir ouvrir la route.

Décision

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 1/2017,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargé de son étude,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter le préavis n° 1/2017 relatif à la demande de crédit pour la réhabilitation de la canalisation EC du chemin des Cassivettes ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches pour mener ce projet à terme ;
3. de financer le montant de CHF 65'000.— par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cette dépense sur 1 année ;
5. de prélever cet amortissement sur le compte 9280.001.00 fonds de réserve pour épuration des eaux dont le solde actuel est de plus de CHF 400'000.—.

La Municipalité remercie par avance le Conseil Général et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la Secrétaire 
Andreas Meyer  Katyla Labhard